



Extrait du registre des délibérations

2022-5-12

ARRONDISSEMENT DE NONTRON  
PREFECTURE  
02 PÉRIGORD LIMOUSIN - 20220929-2022\_5\_12-DE  
Reçu le 05/10/2022  
Département de la Dordogne  
L'YVELYNE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
PÉRIGORD LIMOUSIN  
Séance du 29 septembre 2022

Arrondissement de  
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :  
Jumilhac le Grand

Date de la convocation et  
envoi de la note de

synthèse :  
21/09/2022

Nombre de membres :

En exercice : 38

Présents : 37

Pouvoirs : 1

Etaient présent(e)s

**Mesdames :** BOSREDON COUNIL Sylvie, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAUCHER Danièle, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MAURUSSANE Annick,

**Messieurs :** AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe, COMBEAU Bertrand, COUNARIE Pascal, COUTURIER Pierre-Yves, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, GRANET Jean-Claude (suppléant de D. MARCETEAU), JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, REBEYROL Guillaume (suppléant de T. CHASSAIN) SAERENS Grégory, SEDAN Francis, THOMAS Michel, VAURIAC Bernard

**Absents et excusés et procurations :** CHASSAIN Thérèse (absente, remplacée par son suppléant Guillaume REBEYROL), CHIPEAUX Raphaël (absent, donne pouvoir à Bernadette LAGARDE), MARCETEAU Dominique (absente, remplacée par son suppléant Jean-Claude GRANET)

Madame Christine DEGLANE est désignée secrétaire de séance

**Modification du tableau des emplois pour la création d'un poste (avec les 4 Communautés de communes) et porté par la CCPL**

Les 4 Communautés de communes Dronne et Belle, Isle Loue Auvézère en Périgord, Périgord Nontronnais et Périgord-Limousin se sont associées pour construire et signer ensemble un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ; la signature de ce contrat a eu lieu le 7 octobre 2021.

Afin d'amplifier la mise en œuvre des ambitions exprimées dans le CRTE et leurs PCAET respectifs (approuvés ou en cours d'élaboration), les quatre EPCI ont souhaité s'inscrire dans un Contrat d'Objectif Territorial (COT) proposé par l'ADEME. Ce contrat vise à accompagner sur une durée de 4 années un processus d'amélioration continue des actions en matière d'énergie (sobriété, efficacité et production renouvelable) et d'économie circulaire.

Pour accompagner l'élaboration et la déclinaison de ce COT, la Communauté de Communes Périgord Limousin souhaite recruter en mutualisation avec les 3 autres communautés de communes, un(e) chef(fe) de projet pour une durée déterminée de 1 an (élaboration du contrat de projet). Cette mission devrait être reconduite pour une période de 3 ans pour la mise en œuvre du contrat après acceptation de l'ADEME.

Il est donc nécessaire de créer un poste de chargé de projet pour une durée d'un an avec reconduction possible pour 3 ans sur les grades d'ingénieur ou d'attaché

Le Président certifie exécutoire le  
présent acte compte tenu de sa  
publication et de sa transmission en  
Sous-Préfecture

Le Président  
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 30 septembre 2022  
Le Président,

Michel AUGEIX



## AR Prefecture

024-242400752-20220929-2022\_5\_12-DE  
Reçu le 05/10/2022  
Publié le 05/10/2022

A cette fin, il est nécessaire de créer les postes suivants :

Poste	Type	Temps travail	Nombre d'agents
Ingénieur	CDD	35h	1
Attaché	CDD	35h	1

**Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE, la création des postes suivants au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :**
  - **Un poste de chargé de projet sur le grade d'ingénieur contractuel à raison de 35 heures,**
  - **Un poste de chargé de projet sur le grade d'attaché contractuel à raison de 35 heures.**

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en  
Sous-Préfecture

Le Président  
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 30 septembre 2022  
Le Président,

Michel AUGEIX

